

rapport d'activité

2004



BILAN DE 10 ANS
DE FONCTIONNEMENT

SLEEP-IN

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2004
BILAN DE 10 ANS DE FONCTIONNEMENT

Imprimé par COPYSTART, Chavannes/Renens, été 2005

HISTORIQUE



HISTORIQUE



Petit retour en arrière sur dix ans de Sleep-in

Le Sleep-in ayant ouvert ses portes en décembre 1993, on peut considérer que l'année 2004 a marqué les dix ans de la structure. Cela mérite un petit regard en arrière.

La création d'un "dormitorium" figurait déjà parmi les revendications de Lôzane Bouge au début des années 1980, mais ce n'est qu'au début des années 1990 qu'un groupe de jeunes sensibles aux problèmes de logement et de précarité se réunit pour monter un véritable sleep-in à Lausanne. D'autres expériences similaires, dont le Sleep-in de Bienne, qui fonctionne alors déjà depuis une dizaine d'années sur

des bases autogérées, servent non seulement d'inspiration, mais aussi de référence par rapport à des autorités lausannoises dubitatives quant à la possibilité qu'une telle structure puisse être gérée par des non-professionnels/les, jeunes de surcroît. Cette crispation des autorités se traduira ultérieurement par la présence d'un représentant de la Ville à titre consultatif dans le comité de l'association et par le rattachement du Sleep-in à la Direction

de la Jeunesse et des Loisirs plutôt qu'aux Affaires Sociales, transfert qui ne sera finalement opéré qu'en 2003.

À partir de début 1992, de nombreuses réunions ont lieu, l'association est créée et la Ville est sollicitée en automne de la même année. Certains politiciens mettent en doute l'existence d'un réel besoin, quand bien même celui-ci a fait l'objet d'une motion en 1991. Mère Sofia apporte également de l'eau au moulin en appuyant l'initiative du projet de Sleep-in, ce qui lui vaudra ultérieurement de la part de certains journalistes le titre

"... gérée par des non-professionnels, jeunes de surcroît."

quelque peu usurpé de "fondatrice du Sleep-in".

De fil en aiguille, les autorités mettent sur pied à titre d'essai une structure provisoire baptisée Marmotte I pour vérifier la demande. La gestion en est confiée à l'Association du Relais. Ouverte durant l'hiver 1992/93, cette structure basée dans les abris de la protection civile de la Vallée de la jeunesse démontre s'il le fallait qu'il y a un réel besoin dans cette ville, puisqu'elle totalise plus de 1200 nuitées en six mois d'ouverture. Mais fin avril 1993, la Marmotte I ferme et pour les

sans-abri, c'est un retour à la case départ. La presse se fait abondamment l'écho de cette expérience et une interpellation est déposée au Conseil communal pour maintenir la structure ouverte au-delà du temps d'essai. En mai 1993, le numéro 45 du chemin des Aubépines est occupé pour revendiquer l'ouverture d'un sleep-in autogéré.

Fin novembre 1993, le Conseil communal décide d'octroyer des subventions pour l'ouverture de deux structures d'hébergement d'urgence:

- le Sleep-in, qui s'installera en face des Abattoirs de Malley (qui débitaient alors à plein régime), au chemin de l'Usine-à-Gaz sur la commune de Renens, dans la maison qui avait jusque là abrité les archives du CIO avant que celles-ci ne déménagent dans le tout nouveau Musée Olympique; le Sleep-in sera géré de manière associative.

- la Marmotte 2, qui s'installera à la place du Vallon et sera gérée par l'institution de l'Armée du Salut.

C'est donc ainsi que les deux structures ouvrent leurs portes simultanément en décembre 1993. Selon la volonté des politiques, une participation financière de 5 francs est demandée aux usagers/ères comme contrepartie jugée symbolique en regard des coûts réels; de même, le nombre de nuits est limité dans les deux structures, de manière à ce qu'il manque trois jours en moyenne en cumulant les nuits dans les deux structures, les autorités voulant par-là marquer l'aspect "dépannage" des deux structures et leur volonté d'inciter les usagers à chercher une solution durable (concept de spirale ascendante). L'explosion de la fréquentation liée à l'évolution du marché du logement et de la situation socio-économique viendra pourtant mettre à mal cette première orientation, et ces trois jours de battement seront finalement

abolis en 2003.

Très vite, le Sleep-in se fait connaître par des petits papillons distribués aux bons endroits et par le bouche à oreille et les usagers/ères affluent: ce sont des personnes à la rue suite à la perte d'un emploi ou d'une rupture familiale, des gens de passage, quelques musiciens de rue sans le sou, et surtout une forte proportion de personnes vivant des problèmes de dépendance (drogues, alcool, médicaments,...). Ces dernières mobilisent évidemment beaucoup notre énergie. Il s'agit de maintenir un cadre d'accueil respectant les "non-consommateurs", de faire respecter de façon stricte les règles du Sleep-in, à savoir pas de consommation à l'intérieur, sans pour autant faire une chasse policière qui nuirait à la relation de confiance nécessaire dans ce travail. Mais surtout, une bonne observation et des attitudes adéquates s'imposent pour prévenir les accidents, hantise de chaque veilleur/euse. Fort heureusement, un seul cas de surdose mortelle sera à déplorer en plus de dix ans d'ouverture 365 nuits sur 365.

Admettant le principe que la capitale exerce un attrait également sur les populations précarisées extérieures à l'agglomération lausannoise, le Canton prend dès 1996 en charge la moitié de la subvention accordée au Sleep-in.

Dès le début du Sleep-in, une grande partie des travaux d'aménagement et d'entretien a été effectuée par les membres de l'équipe. Ultérieurement, nous avons pu bénéficier des services d'un chômeur en programme dit "d'occupation", qui, bien que pas du métier, s'est efforcé d'apporter des améliorations. Mais au fil du temps, l'état de la maison se dégradait trop pour pouvoir y répondre par de la bricole. Après plusieurs années d'attente, l'enveloppe extérieure a été refaite en 2002, et il a encore

HISTORIQUE

Seringues

fallu attendre 2004 pour voir s'achever les travaux de rénovation intérieure, qui ont par ailleurs permis de porter la capacité d'accueil du Sleep-in de 20 à 22.

Essayons maintenant d'évoquer quelques évolutions que nous avons pu observer au

fil des années, dont une partie est étayée plus loin dans ce rapport d'activité par des textes et des chiffres.

Évolutions en matière de toxicomanie

Concernant la question des toxicomanes, plusieurs évolutions se sont produites. A la consommation initiale d'héroïne sont venus s'ajouter progressivement de nombreux autres produits, drogues et médicaments, transformant certains usagers/ères en polytoxicomanes et rendant d'autant plus difficile pour nous la tâche d'évaluer l'état de la personne et la conduite à adopter, ce qui nous a amenés/es à suivre régulièrement des cours de formation pour s'adapter à

ces changements. Reflet du marché des drogues, ces dernières années la cocaïne a supplanté l'héroïne.

Un autre aspect à relever est la multiplication depuis une dizaine d'années des structures destinées aux personnes dépendantes. Si l'ouverture d'un lieu d'injection est toujours actuellement bloquée par l'opposition du Canton, de nombreuses autres structures de prises en charge ont vu le jour, apportant une nette amélioration de la situa-

tion sanitaire, mais permettant par la même occasion de mieux cacher et contrôler cette population. > **Une sorte de nouvelle génération de personnes dépendantes plus " conformistes " est ainsi venue succéder à la vieille garde des marginaux zonards dont l'(auto-)exclusion relevait clairement de restes de révolte des années 80 contre " le**

système ". < Ainsi la médicalisation de la politique des drogues a certes contribué à faire accepter dans la population les toxicomanes comme des personnes à aider et non à exclure, mais elle a aussi produit des attitudes de victimes et de " tout m'est dû " dans une population auparavant plus autonome. ■

Evolution de la fréquentation

Ces dernières années, la population du Sleep-in a partiellement changé. Les premières années, il n'était pas rare que des usagers/ères arrivent jusque très tard dans la nuit, voire aux lueurs de l'aube, ce qui n'est plus le cas ces dernières années, la structure étant généralement complète dès son ouverture à 21h00. Est-ce devant les facteurs conjugués des efforts en matière de politique des drogues et de la masse de gens qui attendent chaque soir devant l'entrée - et devant la discipline demandée par ce stress des entrées (arriver ponctuellement,...): toujours est-il que la population toxicomane a baissé ces dernières années au Sleep-in.

> **Globalement, on peut dire que le Sleep-in accueille moins de " gens en rupture " à proprement parler. Contrairement à certaines idées reçues, nous n'hébergeons pas que des toxicomanes et des sans-papiers. Nous observons**

ainsi un accroissement des personnes qui travaillent, mais ne trouvent pas de logement. <

Au fil du temps, nous avons également vu arriver des personnes âgées ayant largement dépassé l'âge de la retraite et qui ne peuvent ou ne veulent pas vivre seules entre quatre petits murs ou en maison de retraite. Certaines ont fréquenté régulièrement le Sleep-in jusqu'à leur décès.

Le nombre de femmes qui doivent recourir au Sleep-in, dont certaines avec enfants, s'est également accru au fil des ans.

Autre situation qui ne manque pas de soulever de grandes questions, celle de l'augmentation de personnes ayant des troubles psychiques, qu'ils soient liés à des traumatismes ou à des situations personnelles ou sociales inextricables. Faute de structures adéquates, ces personnes ont tendance à être livrées à

HISTORIQUE

elles-mêmes et ne peuvent pas trouver dans le cadre précaire du Sleep-in un environnement sécurisant pouvant améliorer leur condition.

En résumé, les changements de populations relevés au Sleep-in corroborent ce qui peut être observé ailleurs: la

crise socio-économique est susceptible de toucher (presque) tout le monde, et les causes pour lesquelles on peut se retrouver SDF sont de plus en plus multiples. ■

Evolution du statut de travailleur/euse du Sleep-in

Les débuts du Sleep-in sont marqués par une équipe très jeune, sans formation ad hoc, avec des travailleurs/euses sélectionnés/es sur la base de leur savoir-faire et savoir-être avec des populations marginales et de leurs convictions éthiques pour ce genre de travail. La plupart d'entre nous se sont formés/es " sur le tas ", et nous restons convaincus/es que cela vaut bien les meilleures écoles, bien qu'une bonne partie d'entre nous ait par la suite suivi une formation dans les domaines des sciences humaines et de la psychologie, ou d'autres domaines sans rapport direct.

La volonté de départ était de se démarquer des travailleurs/euses sociaux/ales perçus/ues comme bureaucrates et normatifs/ves, de faire du Sleep-in un lieu pour se reposer après une journée de galère, et non pas où on se ferait harceler par des assistants sociaux soucieux de demander des contreparties. Par contre, dès le

début nous avons mis à disposition des personnes qui en faisaient la demande des informations pour s'orienter judicieusement dans le réseau social. Dans le même ordre d'idées, nous avons toujours considéré le travail social comme une forme d'accompagnement vers le plus haut degré d'autonomie possible, plutôt que d'assistance qui maintient les personnes dans la dépendance.

Toutefois, malgré notre volonté initiale de non-interventionnisme (au-delà du respect des règles de la maison), nous avons parfois été amenés/es à imposer des démarches, même contre la volonté des usagers/ères,

" ... La volonté de départ était de se démarquer des travailleurs sociaux perçus comme bureaucrates "

particulièrement en ce qui concerne des états sanitaires ou psychiques qui auraient pu mettre en péril les autres usagers/ères.

Les premières années surtout, nous avons souvent senti une forme de non-reconnaissance de notre travail de la part d'une partie du monde politique,



24 heures du mardi 17 janvier 1995

social et médical ; non pas que le travail effectué n'arrangeait pas d'autres structures, organismes ou institutions qui ne manquaient pas de nous envoyer des usagers/ères, mais car nombreux/ses étaient les représentants/tes de ces autres structures à croire que nous étions des bénévoles, donc une sorte de sous-catégorie de travailleurs/euses.

Peut-être une certaine part de notre travail associatif, effectivement accomplie de manière bénévole en sus des veilles rémunérées a-t-elle contribué à brouiller la donne... (et il est vrai que les salaires étaient alors bien en-dessous des standards dans le domaine du travail social).

Une autre sorte de non-reconnaissance que nous avons ressentie les premières années a pris la forme de contrôles d'identité insistants effectués par la police de Renens aux abords du Sleep-in aux heures d'ouverture et de fermeture. Nous trouvions cette attitude dissuasive contradictoire avec la volonté de la Ville de Lausanne et du Canton d'inciter la population toxicomane à

dormir au Sleep-in. Toutefois, après moult échanges de lettres et rencontres, cet état de fait semble à présent s'être amélioré.

Au fil des ans, les offres de formation continue se sont également progressivement développées, qu'il s'agisse du processus naturel qui a accompagné l'étoffeement du réseau en matière de toxicomanie et d'accueil à seuil bas en général, ou de cours sur mesure sollicités par nous-mêmes.

L'expérience nous a par ailleurs amenés/es à remanier l'organigramme et les statuts, de manière à garantir à long terme un fonctionnement associatif et égalitaire. Il s'agissait d'éviter d'ouvrir la porte à une division du travail entre les tâches de veille et le travail administratif. Le travail au Sleep-in étant basé sur l'accueil des usagers/ères, nous n'imaginons pas qu'une personne de l'équipe ne puisse faire que du bureau sans connaître la situation de veille.

HISTORIQUE Le Sleep-In ne s'endort pas sur ses lauriers

La structure d'accueil de nuit fête un an d'existence. Affichant souvent...

L'évolution du contexte socio-économique

C'est devenu presque une banalité de dire que la situation socio-économique s'est empirée. La crise économique des années 90 a également frappé la Suisse, particulièrement le canton de Vaud et sa capitale. Un taux de chômage incompressible, la multiplication de workingpoors, une crise durable du logement en sont les indicateurs impitoyables.

> Nous estimons pouvoir dire que les populations rencontrées au Sleep-in ne forment que la pointe de l'iceberg des nombreuses personnes qui rencontrent des difficultés sérieuses. Malgré l'ouverture d'autres structures (Sleep-in d'Yverdon, Abri PC à Lausanne durant les mois d'hiver,...), la fréquentation du Sleep-in ne cesse de grimper, et cela nous

semble représenter un signe alarmant pour l'ensemble de la société. <

Plus généralement, c'est la poursuite incessante des politiques de démantèlement social et les think-tanks qui les soutiennent qui posent problème. Au final, la facture globale ne risque-t-elle pas d'être encore plus élevée, tant il est vrai que l'approche économiciste nous a habitués/es à un morcellement à courte vue des problématiques, en nous faisant perdre le recul et le bon sens ? Mais peut-être cela permettra-t-il de justifier la création de nouveaux postes de matons, de policiers, de psychiatres et de surveillants sociaux.

est étonné, sourit Sylvain. « On avait peur de toujours les mêmes, mais la clientèle est énormément diversifiée. » L'activité en majeure partie est faite de gens en dessous de 30 ans (78%), le Sleep-In, séjour à dix-huit nuits sert à 83% de ses hôtes. Les solutions de départ de ses hôtes sont des « chambres pour les rouleurs ne sont que des chambres à louer. Ils déposent leurs sacs à dos et passent la nuit dans une chambre (40%). Leur succès, les res- ne s'endorment pas sur leurs lauriers. Le Sleep-In



Les jeunes ouvriront les portes de leur maison samedi prochain au public et aux autorités, de 11 heures à 16 heures.

29
24 HEURES
JEUDI
1^{er} DÉCEMBRE 1995
19 5P

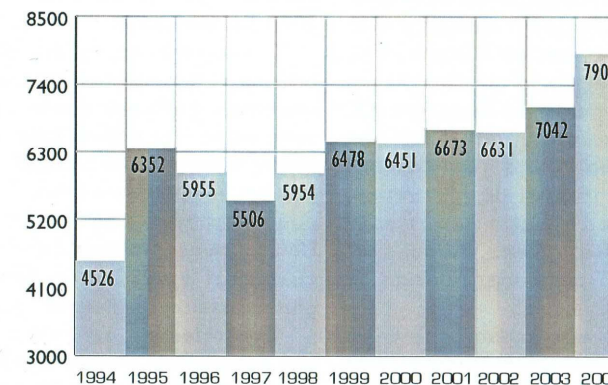
LAUSANNE

Les chiffres ici présentés ont pour but de donner un aperçu indicatif et synthétisé de la vie du Sleep-in. Il reste une marge d'incertitude, entre autres du fait de l'adaptation des catégories au fil des années, selon leur pertinence. Comme le Sleep-in respecte l'anonymat des personnes (aucune pièce d'identité n'est demandée), nous ne produisons aucune statistique concernant l'origine ou la situation socio-économique des usagers/ères.

De même, les données relatives aux personnes refusées sont à prendre à titre indicatif. En effet, il ne nous est pas possible de savoir exactement combien de personnes ont fait demi-tour sans sonner à la porte devant le panneau affichant complet, et ne sont par conséquent pas comptées.

STATISTIQUES

Tab. I : Occupation annuelle sur 10 ans



Dix ans: vers la 70'000^{ème} personne accueillie

En dix ans d'existence, le Sleep-in a enregistré 69'473 nuitées, et à l'heure actuelle le cap des 70'000 a été franchi! Loin de nous réjouir (le Sleep-in n'est pas un supermarché), ce chiffre indique que nous nous voyons souvent contraints/tes de jongler entre le nombre limité de places disponibles et le besoin auquel nous sommes confrontés/es.

Le tableau I illustre la progression de la fréquentation de la maison de 1994 à 2004. Si d'emblée une augmentation linéaire du nombre des usagers/ères paraît indéniable, une analyse plus fine fait apparaître des nuances.

Ce tableau montre que cette augmentation s'est opérée en trois phases :

1. L'année d'ouverture, qui enregistre d'emblée une forte affluence.

2. Une forte augmentation en 1995, qui est probablement due à une plus large connaissance de la structure. Cette fréquentation se stabilise ensuite, avec une affluence fluctuant entre 5'500 et 6'600 personnes par an. Une relative stabilité qui se poursuit jusqu'en 2002.

3. Une période de nouvel accroissement. En 2003, l'augmentation qui s'esquissait déjà en 2001 prend de l'ampleur et finit par se confirmer en 2004. ■

STATISTIQUES

2003-2004: vers une saturation constante

Ce sont les données relatives au nombre de refusés/és et aux nuits où le Sleep-in a affiché complet qui reflètent le plus la réalité de la structure (Cf. **tableau 2 et 3**).

Jusqu'en 1998, ces données n'ont pas été relevées, ce qui ne signifie pas que le Sleep-in n'avait jamais dû refuser quiconque, mais qu'il s'agissait plutôt d'un événement ponctuel. Depuis 1998, le nombre de personnes refusées chaque soir est en augmentation constante (Cf. **tableau 3**), excepté en 2004, où une diminution apparaît, sûrement consécutive aux travaux de rénovation, qui ont permis d'augmenter la capacité d'accueil de deux places, ce qui s'est traduit par 267 personnes refusées de moins qu'en 2003.

Un chiffre lui aussi à relativiser, puisque le taux de refus pour 2004 représente tout de même le 15,95% du total des nuitées de l'année, ce qui signifie que presque une personne sur six s'est vue refuser un lit, du fait d'un taux d'occupation mensuel moyen de 97,97%, qui atteint les 100% pour une moitié de l'année, soit une moyenne annuelle de 21,5 personnes par nuit (Cf. **tableau 8**).

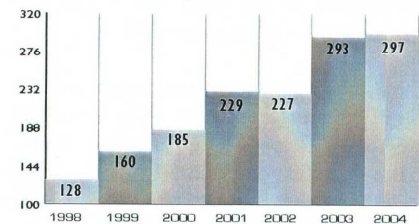
Par ailleurs, le nombre de nuitées effectif a augmenté de 863 entre ces deux années (Cf. **tableau 6**). Une hausse qui n'est pas à mettre sur le compte de l'augmentation de la capacité. En 2004

nous avons moins d'utilisateurs/d'utilisatrices qu'en 2003, mais qui font plus appel à la structure, une population plus locale et moins mobile qui a très peu de solutions de rechange. Une hypothèse confirmée par les données relatives au nombre de nuits où le Sleep-in affiche complet : 297 en 2004 contre 293 en 2003 (Cf. **tableau 2**).

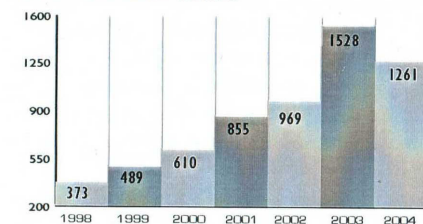
Concernant l'accueil des femmes (Cf. **tableau 5**) les chiffres nous permettent seulement d'affirmer que leur présence varie entre 6 et 19% du total, pour une moyenne annuelle de 13,2% pour l'année 2003 et une présence entre 7,5 et 13%, pour une moyenne de 11,1 % pour 2004. Un changement minime donc, si ce n'est qu'en 2004 la présence des femmes a été plus constante sur l'année.

Concrètement, saturation veut dire que l'utilisateur/moyenne ne a pu passer, sur la base d'un maximum de 18 nuits par mois, 6,3 nuits au Sleep-in en 2004, alors qu'il/elle pouvait y dormir 9,2 nuits en 1994. Ce qui laisse à penser que si le Sleep-in n'a jamais représenté une solution aux problèmes de logement, nous en sommes à un point où la possibilité de dépanner dans l'urgence est sérieusement mise à mal. ■

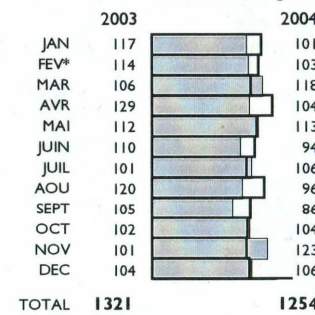
Tab. 2 : Nuits de complet



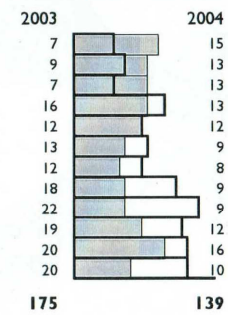
Tab. 3 : Personnes refusées



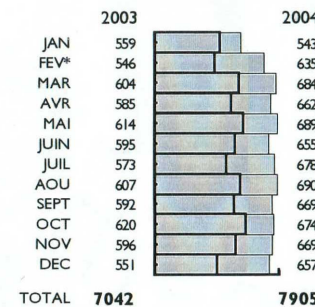
Tab. 4 : Nombre d'utilisateurs



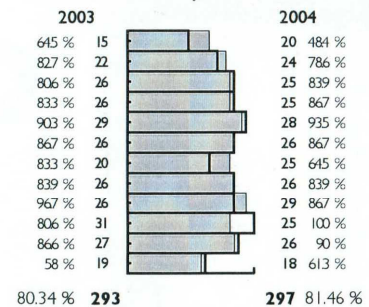
Tab. 5 : Nombre de femmes



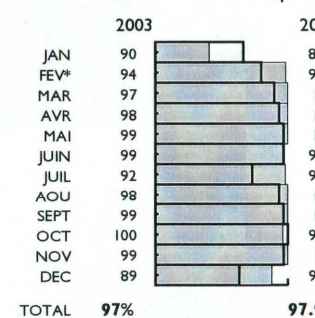
Tab. 6 : Nombre de nuitées



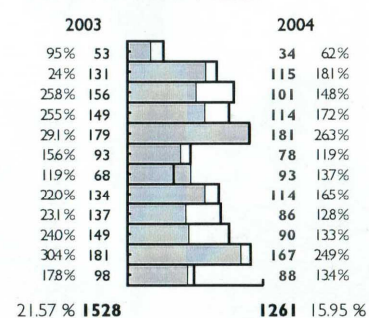
Tab. 7 : Nuits complètes



Tab. 8 : Taux d'occupation



Tab. 9 : Personnes refusées

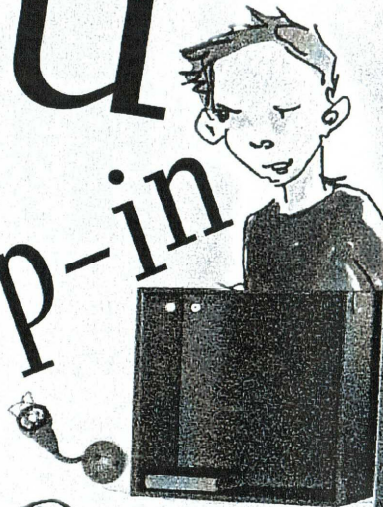


* dès 1.2.04 capacité d'accueil portée de 20 à 22 personnes



Une nuit au

Sleep-in



une multitude de personnages.

CONSIDERATIONS AUTOUR DU TRAVAIL DE VEILLE



En plus de dix ans d'activité, le mandat du Sleep-in n'a pas changé. Offrir un lieu d'hébergement de manière anonyme et non discriminatoire à toute personne ayant besoin d'un toit sous lequel passer la nuit, avec une restriction à 18 nuits par mois, ceci afin de créer une rotation permettant à un plus grand nombre de gens d'y avoir accès, pour la modique somme de 5 francs.

Toutefois, l'évolution de la population et l'augmentation du taux de fréquentation ont été source de beaucoup de changements dans la pratique de l'accueil au Sleep-in.

Les actes de violence (verbale ou physique) dus au stress auquel sont soumis les usagers/ères sont notamment devenus chose courante ces dernières années, alors que nous y étions peu confronté/es initialement.

Une source de ce stress quotidien est le moment des inscriptions. Face à une affluence toujours plus grande, nous avons été contraints/tes de modifier le déroulement de l'ouverture. Si, à la base, nous pouvions ouvrir les portes à 21h00 et donner un lit aux gens au fur et à mesure, nous inscrivons désormais les noms à 20h30, afin de pouvoir ouvrir à 21h00. En effet, il n'est pas rare que la tension liée au fait de ne pas savoir si on aura une place ou non génère des problèmes. Nous avons tenté d'établir un système qui soit le moins discriminatoire possible. Nous inscrivons en premier les femmes et les personnes malades, blessées et âgées et ensuite les autres. Ceux/celles qui restent sur le carreau sont inscrits/tes séparément, avec la garantie d'avoir une place si ils/elles sont là à 20h30 le lendemain.

LE TRAVAIL DE VEILLE

Passée la porte, la cohabitation n'est pas toujours facile entre les différentes populations qui ont recours au Sleep-in, la promiscuité déclenchant des disputes (voire des bagarres) dans des situations quotidiennes apparemment banales (cohabitation entre ronfleurs et insomniaques, choix et volume musicaux, etc). Toutefois, les travaux de rénovation, qui ont permis l'installation d'une cuisine plus grande et plus fonctionnelle et d'une salle de bain supplémentaire, ont sensiblement amélioré les conditions de vie, notamment pour les femmes, dont la chambre a désormais une capacité

de cinq places (trois jusque-là) et qui bénéficient maintenant d'une douche et de toilettes séparées.

Suite à ces travaux, la capacité d'accueil a pu être augmentée. Nous avons décidé de la limiter à deux places de plus qu'avant, soit 22, dans l'optique de permettre à chacun/e d'avoir assez d'espace vital et de limiter les tensions dues à la promiscuité. ■



TRAVAIL ASSOCIATIF, QUELQUES REFLEXIONS

Le fonctionnement associatif est un aspect important du Sleep-in. En effet, un tel mode de fonctionnement permet une gestion plus participative (et donc plus motivante) qu'une structure hiérarchique institutionnelle classique. Entre la création de l'Association Sleep-in (ASI) en 1992 et aujourd'hui, la façon d'aborder le travail associatif a quelque peu évolué.

A l'heure actuelle, l'équipe se compose de dix-huit veilleurs/euses, les membres actifs/ves de l'ASI. Chacun/e fait entre deux et quatre veilles par mois. Initialement, il existait deux statuts de veilleur/euse. Les "responsables" et les "piquets", qui travaillaient sur appel. Ce deuxième statut a été aboli, afin d'éviter des conditions de travail précaires et de permettre un meilleur suivi, du fait de veiller régulièrement. Le Sleep-in assure maintenant un certain nombre de veilles convenu à ses veilleurs/euses, tous/tes responsables.

Le travail lui-même était à l'origine réparti en deux groupes, le "groupe veille", qui effectuait le travail de nuit, et le "groupe hors-veille", qui se chargeait du travail administratif et de la comptabilité. Des problèmes de cohésion sont apparus, relatifs au fait que les personnes en charge de l'administration se retrouvaient coupées de la réalité du Sleep-in. L'équipe a donc décidé de concilier les deux, les trois personnes qui se partagent aujourd'hui les tâches administratives font également des veilles.

Dans le même ordre d'idées, l'accompagnante sociale fait également des veilles depuis une année en plus de sa soirée de permanence, pour être en contact avec la réalité quotidienne des usagers/ères.

Tous les sujets relatifs au fonctionnement de la maison (partage des veilles, relations extérieures, administration et intendance) sont discutés au cours d'un colloque hebdomadaire auquel participe toute l'équipe. C'est lors de ces réunions que nous définissons nos axes de travail et la nature de notre prise en charge.

Nous y gérons également les "exclusions d'usagers/ères", statuant collectivement sur le temps d'exclusion que nous jugeons nécessaire. Nous invitons la personne à venir exposer son point de vue et entendre le nôtre, pour éviter que celui/celle qui s'est fait/e exclure en fasse une affaire personnelle avec le/la veilleur/euse.

Notre accompagnante sociale nous y parle également de situations rencontrées ou de problématiques concernant certains/es usagers/ères, dans la mesure où cela pourrait avoir une incidence sur notre travail.

Nous nous répartissons les divers travaux à effectuer pour l'association, comme par exemple la confection du présent rapport d'activité ou divers projets, ainsi que la participation aux séances liées au réseau, telles que celles du DSB (Dispositif Seuil Bas).

L'avantage de cet organe, mis en place en 1998 par Rel'ier sous mandat de la Ville est qu'il permet une bonne transmission des informations en matière de toxicomanie et de travail de terrain, même si les problématiques amenées ne trouvent pas systématiquement des solutions dans ce cadre.

L'intégration du Sleep-in à ce réseau seuil bas prouve certes qu'il est à présent reconnu comme une structure qui a fait ses preuves. Malgré tout, il reste nécessaire de lutter en tant qu'association pour faire entendre ses opinions aux autorités, notamment celles relatives à un certain engagement politique, comme les problématiques de logement ou d'ouverture de structures d'accueil d'urgence,

COMMENT

la création d'un local d'injection, etc; puisque le DSB a globalement tendance à adopter un profil bas en matière de revendications.

L'aspect financier démontre également une reconnaissance du travail effectué par le Sleep-in durant ces dix ans, émanant cette fois des autorités. Le montant de la subvention a graduellement augmenté, permettant, entre autres, une augmentation de nos salaires. Nous revendiquons l'égalité salariale, le salaire horaire est donc le même pour toute tâche effectuée pour l'association par ses employés/es.

De manière générale, nous remarquons qu'une certaine fidélité s'est installée parmi les veilleurs/euses du Sleep-in, puisque l'équipe en place actuellement ne change que très peu et fonctionne bien. L'amélioration des conditions de travail, l'augmentation des salaires et un mode de travail efficace expliquent cette stabilité. En effet, nous pensons qu'une structure au fonctionnement associatif, où chacun/e se sent libre de proposer, de décider et d'aider à la mise en œuvre de projets divers, fonctionne bien et constitue un cadre de travail stimulant. ■

LA SITUATION DU LOGEMENT

Dans le domaine du logement, la tendance de ces dix dernières années est assez ambivalente. Si d'un côté l'inscription du principe du Droit au logement dans les constitutions d'abord fédérale, puis vaudoise, constitue une amélioration juridique, on remarque que ces principes de droit ne produisent aucune amélioration concrète au niveau du terrain. Les raisons sont sûrement multiples et complexes, mais quelques aspects nous concernent directement.

Tout d'abord, les articles constitutionnels en question manquent cruellement d'application, puisqu'au niveau fédéral les députés ont opté pour que des droits individuels ne découlent pas d'une liste de droits généraux (ce qui revient à dire "nous reconnaissons l'existence de ces droits, mais vous n'en jouerez pas"). Quant au niveau cantonal, l'existence de l'article constitutionnel n'a pas encore donné naissance à une loi à proprement parler. Restent donc de beaux mots, plus utiles à l'image des politiciens qu'à la résolution des problèmes des gens.

Au niveau de la commune de Lausanne, les choses se passent un peu mieux, puisque la Ville a lancé une révision de sa politique sur les logements subventionnés, censée résoudre les problèmes les plus criants.

Nous avons contribué à la mise en œuvre de ce processus en entreprenant des démarches suite aux problèmes qu'avaient nos usagers/ères en quête d'un logement.

En 1997 nous avons été confrontés/ées à un phénomène relativement nouveau

LA SITUATION DU LOGEMENT

: de plus en plus d'usagers/ères ne trouvaient pas de logement, bien qu'ils/elles disposent des garanties financières nécessaires.

Le Sleep-in a eu l'idée d'effectuer un sondage auprès des gérances immobilières présentes sur Lausanne, afin de vérifier leur disposition à louer des appartements à des personnes à l'AI ou avec des problèmes tels que dettes, chômage de longue durée ou toxicodépendance(s).

Des réponses reçues, il est apparu, sans qu'il y ait une volonté de discrimination, que les gérances donnaient néanmoins la priorité à des locataires plus conventionnels/lles. Or, du fait de la pénurie qui sévissait déjà, et qui n'a fait que s'accroître depuis, les usagers/ères du Sleep-in se trouvent de facto exclus/es de ce marché.

En 1998 et 1999, avec l'affluence toujours plus grande à laquelle sont confrontés les structures d'hébergement d'urgence (Sleep-in, Marmotte, Parachute), un nombre croissant d'individus se trouvent contraints de dormir dehors.

Pour cette raison, nous avons sollicité une rencontre avec les responsables des services sociaux et du logement de la Ville et du Canton, de même qu'avec les deux autres structures d'hébergement. Cette rencontre a eu lieu en janvier 2000 et fut l'occasion de faire part aux autorités de nos inquiétudes, ainsi que des problèmes concrets rencontrés par les usagers/ères pour intégrer un logement, point de départ pour toute forme d'autonomie individuelle et d'intégration sociale.

En guise de conclusion à la rencontre, la directrice du DSS+E nous fit part des projets en voie d'élaboration: soit la création de logements de transition, ainsi que celle d'une Unité Logement. Deux initiatives destinées aux personnes marginalisées, désireuses d'intégrer un appartement et en mesure de le gérer et de le conserver.

C'est quatre ans plus tard que le Conseil communal a approuvé le préavis portant sur ces arguments.

Depuis, une année s'est encore écoulée et la situation n'a fait qu'empirer, du fait des aléas économiques, de la précarité grandissante et d'un marché de l'immobilier plus saturé que jamais; on peut aisément se faire une idée de ce que cela signifie pour le Sleep-in et ses usagers/ères, en jetant un coup d'oeil aux statistiques du présent rapport d'activité.

La seule concrétisation perceptible a été l'ouverture de l'abri PC de la Vallée de la Jeunesse pour les trois mois d'hiver. Ce qui ne répond pas aux besoins des individus mais soulage en période de grand froid, même si celui-ci a tendance à durer plus longtemps que trois mois.

Aujourd'hui, à la veille de la mise en place des logements de transition, nous savons déjà pertinemment que cela ne bouleversera pas la vie de la plupart de nos usagers/ères, car peu répondent aux critères fixés par les autorités et que cela ne diminuera donc pas l'affluence à laquelle nous sommes confrontés/ées.

Les réflexions internes à l'association, jaillies de ces expériences, nous ont amenés/ées à la conclusion que c'est seulement en donnant des droits aux individus que l'on peut espérer les voir poursuivre une voie menant à l'indépendance, à l'autonomie et la responsabilité. Cela donnerait vie à d'autres formes d'organisations et d'initiatives que celles de type caritatif, qui dépannent c'est vrai, mais qui clouent les individus dans la dépendance et la précarité. ■



Nous avons pu observer que parmi la population que nous accueillons au Sleep-in, de plus en plus de personnes souffrent de problèmes psychologiques. En effet, nous distinguons notamment parmi cette population en souffrance des victimes de traumatismes, de guerres ou d'abus sexuels, subissant parallèlement la perte de repères due au changement de pays et de culture. De plus, à la gestion d'événements de vie traumatisants s'ajoute encore l'épuisement psychologique dû à leur situation de précarité en Suisse (recherche de travail, logement). Ce qui ne signifie en aucun cas que les usagers/ères souffrant de troubles psychologiques font partie exclusivement de populations migrantes.

Il nous arrive également d'accueillir au Sleep-in des personnes souffrant de troubles psychiques diagnostiqués, tels que troubles de la personnalité ou troubles du comportement. Ces usagers/ères ont souvent déjà effectué plusieurs séjours en hôpital psychiatrique. Certains/nes suivent une médication, d'autres y ont renoncé.

Le comportement de toutes ces personnes représente un facteur parfois difficile à gérer dans le cadre de notre mission, tant au niveau de l'attitude à adopter face à la personne en souffrance que pour assurer l'accueil des autres usagers/ères dans de bonnes conditions. En effet, ces personnes sont parfois agressives (cris, gestes, insultes) envers elles-mêmes ou envers les autres, ce qui compromet le relatif sentiment de sécurité des autres usagers/ères, déjà fortement perturbés/es par leurs propres conditions de vie au quotidien.

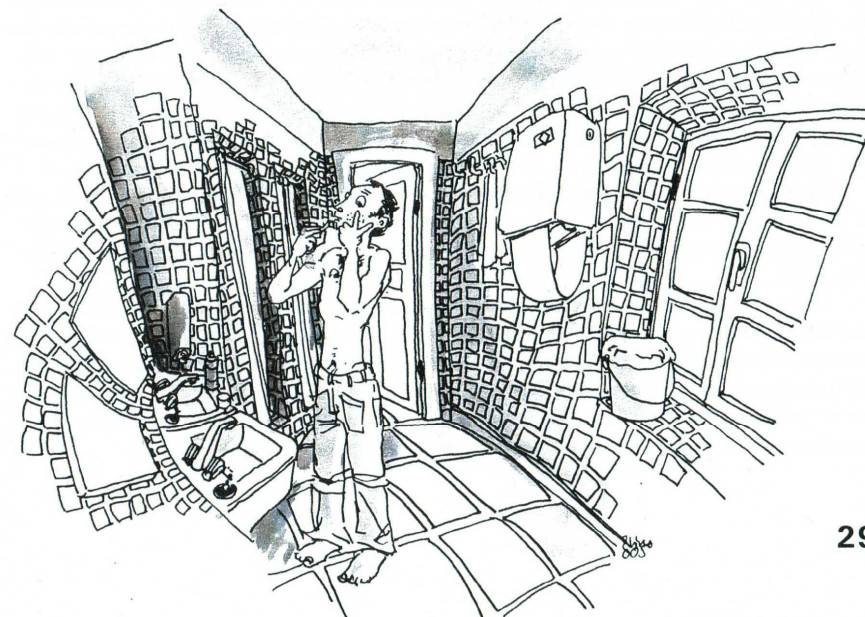
Pour permettre l'accueil de personnes souffrant de troubles psychiques, nous avons constaté l'importance d'une attitude cohérente de toute l'équipe afin de leur offrir des repères sécurisants, comme par exemple essayer de les faire dormir dans le même lit que la dernière fois qu'ils/elles sont venus/es ou d'autres repères plus individuels.

Au fil de cette année nous avons constaté que ces usagers/ères étaient souvent au centre de beaucoup de discussions et que celles-ci avaient leur importance. Elles nous permettent en effet d'anticiper l'accueil et des crises éventuelles de décompensation. Nous pouvons ainsi essayer de mieux protéger ces personnes, tout comme nous devons protéger les autres usagers/ères et nous-mêmes. A noter que ce travail est rendu possible grâce à la collaboration et aux observations de tous/tes les veilleurs/euses.

Nous avons également pu, au travers de ces situations, mieux faire connaissance avec le réseau professionnel offrant des compétences dans ce domaine et notamment avec le SIM, service psychiatrique ambulatoire dont les protagonistes se déplacent et peuvent venir à la rencontre des usagers/ères, avec leur accord, dans notre structure.

Le questionnement autour de l'accueil de ces usagers/ères et de l'orientation vers des lieux et des professionnels/Illes formés/ées pour leur prise en charge semble être vécu et partagé par les autres structures d'accueil, puisque ceci a fait l'objet d'une réunion en réseau au printemps 2005. Nous pouvons donc conclure que la réflexion sur l'orientation et la prise en charge sur un plan psychosocial de ces usagers/ères, dès leur arrivée dans nos structures, devra être menée à bien dans un avenir proche car nous serons probablement de plus en plus confrontés/es à ce type de situations. ■

2004: DE PLUS EN PLUS D'USAGERS/ÈRES SOUFFRENT DE TROUBLES PSYCHIQUES...



PRESENTATION DES COMPTES

Les dix ans d'activité de l'association ont vu de profondes modifications du poste de comptabilité/administration. Des débuts en 1994, où le comité était habilité à gérer l'ensemble du personnel et la paperasse inhérente, à cette année 2004, où trois personnes se complètent et se relaient, l'association a vécu divers changements. En 1996, le contrôle et la supervision de l'entier des comptes et salaires sont confiés à l'AIGC, (Association Interrégionale de Gestion et Comptabilité, au Mont-sur-Lausanne), formule contraignante qui impliquait beaucoup de travail à double. En 1998, le Sleep-in retrouve son autonomie et le poste est occupé comme actuellement par trois personnes, non professionnelles de la branche.

En 2002, le Sleep-in décide de s'adjoindre les services d'un expert-comptable pour contrôle du bilan, pouvant ainsi présenter des comptes parfaitement justes au contrôle comptable de la Ville. Cette décision a aussi été motivée par le fait que le budget de fonctionnement de la structure a plus que doublé en dix ans, passant de 365'000.- en 1994 à 669'000.- en 2004. Cette hausse est due à plusieurs facteurs, dont les principaux sont la hausse du loyer qui a triplé après les travaux de rénovation de 2003 et 2004 et l'ajustement des salaires aux normes cantonales en 2003 avec, pour corollaire, une hausse conséquente des assurances sociales.

Pour les questions purement administratives également, le Sleep-in a fait appel à un expert indépendant qui le conseille et le guide dans la jungle des assurances obligatoires telles qu'assurance accidents, perte de gain, deuxième pilier ou autre.

Ces contraintes supplémentaires de gestion ont quelque peu modifié la vision de l'association quant à l'occupation de ce poste. Si auparavant la motivation, la bonne volonté et quelques notions de comptabilité suffisaient, aujourd'hui le montant de la subvention annuelle, les méandres et le suivi des assurances impliquent une " professionnalisation " du poste ; les personnes qui l'occupent suivent donc des formations adaptées aux besoins de la structure. ■

ASSOCIATION SLEEP-IN

USINE À GAZ 10

1020 RENENS

021-625 66 77

SLEEPIN@FREESURF.CH

CCP : 10-22494-8